

**Compte rendu de la Commission Nationale de BMX
Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous
Bois)**

Membres présents :

M. Sylvain DUPLOYER	Président de la CNBMX
Mme Elisabeth VIOUGEAS	Membre
M. Bruno QUAEGEBEUR	Membre
M. Jacques PERRAGUIN	Membre
M. Christian MARTINEZ	Membre
M. Joël MARTINEZ	Membre
M. Jean-Noël FONTAINE	Membre

Assistent :

M. Gérard PHILIPPE	Responsable Interrégion Nord-Est
Mme Isabelle GAUTHERON	DTN
M. Fabrice VETTORETTI	Entraîneur National
M. Florent BOUTTE	Invité DTN
M. Bernard BOUTIN	Invité Corps arbitral
M. René NICOLAS	Invité
M. Jonathan NOYANT	Personnel fédéral

Absents excusés :

M. Nicolas CURIE	Membre
M. Denis DUMAIN	Responsable Interrégion Sud-Ouest
M. Jacques QUEMARD	Responsable Interrégion Nord-Ouest
M. Adrien MOREIRA	Responsable Interrégion Sud-Est

**Compte rendu de la Commission Nationale de BMX
Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous
Bois)**

ORDRE DU JOUR

1. Dossiers FDJ	3
2. Dossier DN BMX.....	4
3. Championnats de France 2013	5
4. Epreuves européennes 2013	5
5. Point sur les homologations nationales pour 2012.....	6
6. Point sur les homologations en DOM/TOM.....	7
7. Point sur les homologations de piste et butte de départ de type UCI... 7	
8. Championnats d'Europe et Finale du Challenge Européen à Orléans ...	8
9. Organisation du National BMX	8
10. Le BMX saison 2013	9
11. Retour sur l'Indoor de Saint Etienne.....	10
12. Questions Diverses	10

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

Début de la réunion vendredi 15h20

En préambule, Sylvain DUPLOYER ouvre la séance en remerciant Isabelle GAUTHERON, Directrice Technique Nationale de la FFC d'être présente en vue des points importants qui vont être discutés lors de la CNBMX.

1. Dossiers FDJ

Cf. annexe 1

Sylvain DUPLOYER présente les différents dossiers des clubs candidats au plan de développement Française Des Jeux. Ces derniers au nombre de 17, présentent des caractéristiques très différentes qui seront prises en compte lors du comité de sélection qui se réunira le 10 Janvier prochain.

Des précisions sont apportées sur les visites de sites qui ont été effectuées dans la mesure du possible pour les dossiers complets déposés dans les délais.

Une cartographie des implantations de pistes BMX sur le territoire est présentée (cf. annexe 2). On constate ainsi que certaines zones géographiques sont vierges de toutes pistes de BMX* et que la localisation de ces projets sera un des critères déterminant dans la sélection des dossiers.

**Source : Google Maps*

<http://maps.google.fr/maps/ms?ie=UTF8&oe=UTF8&msa=0&msid=104740997393266259011.0004659f365d3bc09cad6>

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

2. Dossier DN BMX

En premier lieu Sylvain DUPLOYER revient sur le cas de la DN de Dardilly. Lors du Conseil d'Administration du 08 et 09 Juillet 2011, il a été présenté aux membres la demande de dérogation émanant des clubs de Dardilly et de Limonest. Cette dernière faisait état de la création d'une Entente de clubs entre Dardilly et Limonest. De ce fait, il a été demandé à ce que l'Entente puisse déroger et redémarrer en DN1 (suite au maintien initialement prévu de Dardilly). Le Conseil d'Administration a alors accepté la demande de dérogation sous condition « *que les clubs qui souhaitent s'associer pour former cette Entente, ne puissent faire appel, de manière globale, qu'à une seule recrue (Homme ou Femme), par rapport à l'effectif dont ils disposaient à la date de la présente décision (8 Juillet 2011)* ».

A ce titre, et devant d'autres difficultés, l'Entente a demandé un délai supplémentaire pour déposer le dossier de demande de labellisation. Ce dernier ayant été refusé et aucun dossier n'ayant été déposé au Comité Régional ou à la FFC, l'Entente a été informée que la FFC prenait note de leur non-demande de labellisation en DN1. Par conséquent, le club reléguable en DN2, Touraine BMX, a été informé de leur possibilité de maintien en DN1 (sous réserve de remplir les conditions de labellisations.)

Suite à cela, le Président de la CNBMX fait le point sur les dossiers de demande de labellisation de DN BMX 2012. Il est alarmant de constater que tous les dossiers sont loin d'être complets. Tous les responsables des Divisions Nationales de BMX n'ont visiblement pas conscience que la gestion de leur équipe passe par le dépôt d'un dossier de candidature clair et rigoureux. Il convient de réfléchir à des pénalités qui pourraient être appliquées aux dossiers incomplets, et inversement, à des bonus qui pourraient être appliqués aux dossiers complets et remis dans les temps.

Sylvain DUPLOYER précise également que depuis plusieurs années, la labellisation des DN BMX passe par un engagement du club ou de l'Entente, à « *participer à l'opération Découverte des Sports Cyclistes* ».

Cet engagement n'étant pas toujours respecté, il est proposé d'appliquer une pénalité à la DN qui ne participerait pas à cette journée découverte. Après discussion, la CNBMX propose d'attribuer une pénalité de 100 points, relative aux classements du Championnat de France des Divisions Nationales de BMX à partir de 2013.

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

Ainsi, si lors du dépôt de dossier de renouvellement de labellisation, il est constaté que la DN n'a pas participé à l'opération Découverte des Sports pour tous, cette dernière débutera la 1^{ère} manche du Championnat de France des DN avec un capital de -100 points.

Par ailleurs, il est précisé que pour les Ententes, tous les clubs composant celle-ci doivent participer à l'opération de découverte.

3. Championnats de France 2013

Sylvain DUPLOYER rappelle que les Championnats de France avaient été pré-attribués au club de Saint Avertin. La CNBMX devait donc proposer cette candidature au Conseil d'Administration

Cependant, une lettre du Président du club a été réceptionnée à la FFC le 18 Décembre dernier, faisant état de difficultés et par conséquent nous annonçant leur retrait pour l'organisation de l'épreuve.

Un appel à candidature va être lancé avec retour demandé pour le 15 Mai 2012 afin de pouvoir faire une proposition à la CNBMX du 01^{er} juin 2012 pour passer en validation au Conseil d'Administration Fédérale du mois de Juillet.

L'appel à candidature se fera suivant 3 possibilités d'organisations :

- Une organisation fédérale via une collectivité d'accueil sur une piste provisoire,
- Une organisation par un club existant sur une piste existante,
- Une organisation par un club existant sur une piste provisoire.

Suite à l'exposition du troisième type d'organisation (par un club existant), certains membres de la CNBMX s'interrogent sur la remise en question de la volonté initiale de faire des Championnats de France une organisation fédérale uniquement et ce, à partir de 2013. Cette volonté mérite encore de mûrir afin de s'assurer de la qualité des organisations qui pourraient être faites ultérieurement.

4. Epreuves européennes 2013

Pour la saison 2013, l'épreuve qui accueillera les manches européennes en France (à définir) sera les 5, 6 et 7 avril 2013. Un appel à candidature va être lancé prochainement avec retour demandé pour le 15 mai 2012.

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

René NICOLAS précise aux membres de la CNBMX que l'UCI va imposer la catégorie 7 ans et moins sur les manches européennes et le challenge mondial à partir de la saison 2013. Devant cette annonce, les membres de la CNBMX restent très surpris de cette décision de l'UCI qui semble aller à contre-courant de la tendance actuelle. Sylvain DUPLOYER annonce que cette information va être retranscrite lors du prochain Conseil d'Administration afin de savoir quelle position la France va adopter. Pour rappel, les pilotes licenciés en France et âgés de 8 ans et moins ne sont pas autorisés à participer aux épreuves internationales.

La Directrice Technique Nationale pose la question de l'assurance et de la responsabilité engagée, des jeunes étrangers qui rouleraient en France sur une épreuve internationale accueillant les catégories 8 ans et moins. Ce point, va être abordé avec Christophe LAVERGNE, Directeur Juridique.

Enfin, il est également précisé que l'UCI va imposer l'organisation des manches européennes sur des pistes dites de « Supercross ». Cependant, quelle définition peut-on donner d'une piste « Supercross » ? Hormis, la présence d'une section Pro, les membres de la CNBMX se demandent si ces pistes doivent comprendre une butte de départ de type UCI. Les réponses à ces questions devraient prochainement être annoncées par l'UCI pour l'organisation de la saison 2013.

5. Point sur les homologations nationales pour 2012

Cf. annexe 3

Devant la consultation des désignations des référents pour les homologations des épreuves nationales 2012, il apparaît qu'un référent national en formation est désigné pour une homologation de Coupe de France. Or, il avait été précédemment précisé que les référents en formation continu, homologueraient seulement les épreuves du National BMX. Ceci étant, si la piste concernée n'a pas subi de travaux depuis l'homologation de 2010, une nouvelle désignation ne sera pas nécessaire. Dans le cas contraire, un référent national « titulaire » devra être désigné pour homologuer la piste.

En conclusion de cette consultation de désignation, il est précisé que la fin des homologations doit impérativement intervenir pour le 20 Février 2012 dernier délai (rappel : les documents nécessaires aux homologations sont en lignes sur le site de la FFC / BMX / Homologation).

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

6. Point sur les homologations en DOM/TOM

Sylvain DUPLOYER revient sur les homologations de pistes de BMX en DOM/TOM. Il est important de constater que les pistes existantes en Outre-mer ne sont pas homologuées (ou pas par une personne qualifiée de référent régional). Quelle serait la position de notre assureur en cas d'accident par rapport à ce qui est écrit et non appliqué ?

La prise en charge des deux formateurs de référent régional doit absolument se régler afin de pouvoir homologuer de façon réglementaire les pistes existantes. Cette formation devra tenir compte de l'ensemble de l'Outre-mer qui est actuellement en fort développement.

7. Point sur les homologations de piste et butte de départ de type UCI

Les membres de la CNBMX abordent ce sujet aujourd'hui encore trop imprécis. En préambule, la Directrice Technique Nationale intervient en précisant qu'il serait important de pouvoir définir ce qu'est une piste de type UCI et/ou une butte de départ de type UCI.

Suite à une question de l'Australie renvoyant à la responsabilité en cas d'accident lors de la dernière convention de l'UCI, il avait été annoncé qu'une évaluation des risques serait faite à ce sujet afin que chacun prenne conscience des risques encourus. Or, à ce jour l'UCI n'a rien fait à ce sujet.

Les membres de la CNBMX débattent sur le sujet, quant aux applications pratiques qui pourraient être faites sur les pistes françaises.

Tous les membres présents s'accordent à dire qu'il convient de réaliser un document d'homologation officiel sur les buttes de départ de type UCI. A ce sujet, Jacques PERRAGUIN nous présente ses travaux sur la réalisation du dit document.

Dans ce dernier, il est précisé que l'homologation ne pourra intervenir que suivant des critères techniques rigoureux et précis afin d'éviter les constructions inappropriées.

De même, l'utilisation d'une butte de départ de type UCI sera limitée afin d'éviter les utilisations abusives.

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

Après discussion des membres présents et intervention de la DTN, il convient de limiter l'accès de ces buttes aux catégories suivantes :

- Elites 1 et 2 hommes et femmes français,
- Les Elite Men /Women et Junior Men/Women étrangers,
- Les listes ministérielles de haut niveau,
- Les pilotes identifiés dans le PES,
- Toutes les personnes identifiées par la DTN.

Jacques PERRAGUIN va poursuivre ces travaux avec la collaboration de Florent BOUTTE sur l'élaboration du document afin de pouvoir faire une proposition de validation du document au Bureau Exécutif Fédéral.

8. Championnats d'Europe et Finale du Challenge Européen à Orléans

Sylvain DUPLOYER fait un point sur l'organisation des Championnats d'Europe qui se dérouleront à Orléans du 3 au 6 Mai 2012.

Par ailleurs il est annoncé le prix des entrées pour la manifestation de la façon suivante :

<u>TARIFS</u>	ADULTES & PLUS DE 10 ANS	10 ANS ET MOINS
1 journée	12 €	GRATUIT
3 journées	30 €	GRATUIT

9. Organisation du National BMX

Un point est fait sur l'organisation du National BMX pour la saison à venir. Gérard PHILIPPE responsable de la zone Interrégion Nord-Est nous fait part du compte rendu d'une réunion Interrégionale qui s'est déroulée dernièrement.

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

Sylvain DUPLOYER remercie Gérard PHILIPPE et les membres actifs de la zone Nord-Est pour leur dynamisme.

Des réunions de présentation des organisations d'épreuves nationales (comprenant les manches du National BMX et de la Coupe de France) sont programmées les :

- 11 Février à Arnage : zone Nord-Ouest,
- 12 Février à Limoges : zone Sud-Ouest,
- 18 Février à Troyes : zone Nord-Est,
- 19 Février à Valence : zone Sud-Est

10. Le BMX saison 2013

En vue de la prochaine saison, Sylvain DUPLOYER propose aux membres de la CNBMX de se pencher sur les orientations que nous souhaitons donner au BMX pour les saisons à venir.

La Directrice Technique Nationale donne son point de vue sur la situation actuelle du BMX. Elle suggère en amont à tout travail de groupe, l'établissement d'un diagnostic de la situation actuelle dans chaque comité afin d'établir un schéma cohérent et argumenter les propositions.

Après débat sur les différentes orientations possibles, on constate que bien souvent du fait du manque de clubs et de bénévoles, nous manquons de compétitions au niveau départemental et régional. Jacques PERRAGUIN explique le principe de mutualisation, mis en place dans l'Indre et Loire (37). Les clubs s'associent pour organiser des épreuves lors des Coupes de France ou autres grands rassemblements nationaux.

En créant ou en améliorant ces épreuves de proximité les pilotes ne faisant pas partie de la Liste des Pilotes Autorisés à courir les épreuves nationales, bénéficieraient d'un circuit dédié. A ce sujet il est abordé le point des « protections d'épreuves nationales ». L'ensemble des membres de la CNBMX sont d'accord pour lever cette restriction qui n'a plus lieu d'exister.

Une remarque est également faite dénonçant le manque de clubs BMX ou de sections BMX au sein de clubs spécialisés route ou VTT. Ceci-étant, la Directrice Technique Nationale précise qu'outre le manque de club ou de section BMX, il manque clairement des encadrants pour pouvoir aider à l'apprentissage des jeunes. Ce constat aujourd'hui reconnu de tous, va être en partie solutionné par la mise en place de formations accrues des cadres techniques en BMX.

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

Concernant les épreuves nationales pour les années à venir, et dans le but de proposer à nos pilotes de haut niveau un Time Trial, une étude approfondie doit être menée sur l'organisation de ce concept lors de nos épreuves de Coupe de France. Le test fait à Joué-Lès-Tours fût très concluant avec encore quelques améliorations possibles, notamment en terme de communication avec le public. Fabrice VETTORETTI et Florent BOUTTE souhaitent voir rapidement ce type de compétition organisé. Compte tenu des contraintes matérielles (transpondeurs, matériel de transmission, logiciel) ce concept ne pourra être mis en place qu'à partir des Coupes de France 2013.

Enfin, pour terminer ce point, les membres de la CNBMX évoquent la surcharge de pilotes et/ou de races au sein des épreuves nationales.

Afin de faire des propositions pour le Conseil d'Administration de Juin 2012, un groupe de travail est constitué. Celui-ci se réunira dès que l'emploi du temps de chacun le permettra.

11. Retour sur l'Indoor de Saint Etienne

Tous les membres présents s'accordent à dire que l'épreuve fut un véritable succès et félicite l'organisateur.

Les membres présents échangent également sur le module thermoformé qui a été mis en place. Ce dernier, mis en place pour les Elite 1 et Elite 2, permettaient d'offrir un obstacle supplémentaire conjugué d'un saut pour ces catégories.

Avec le recul de l'épreuve, il est intéressant de noter que les pilotes ont fait de bons retours sur cet obstacle.

Ceci étant et devant le succès reconnu de cet obstacle, les membres de la CNBMX regrettent de ne pas avoir été informés de la mise en place de cet élément (le sujet avait été évoqué l'an dernier mais sans suite).

12. Questions Diverses

- ***Pupilles et Benjamins à l'Indoor de Caen*** : Un point est fait sur la participation des Pupilles et Benjamins à l'Indoor de Caen les 25 et 26 Février 2012. La course n'étant pas inscrite au calendrier UCI, elle n'accueillera pas les Pupilles et Benjamins étrangers. Ainsi, seuls les pilotes de ces catégories licenciés dans la zone Interrégion où se déroule

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

l'épreuve et faisant partie de la Liste des Pilotes Autorisés à courir les épreuves nationales pourront, participer à la compétition.

- **Trophée de France BMX 2013 :** Sylvain DUPLOYER annonce la candidature de Serre Chevalier pour le TFBMX 2013. Si cette candidature 2013 est validée le TFBMX 2014 reprendra comme prévu dans le cycle en zone Nord-Est.
- **Questions de Mme Martine LASCAUX-MARTINEZ :** Suite au courrier de Martine LASCAUX-MARTINEZ, il est précisé par les membres de la CNBMX que pour les Championnats de France à venir, les pilotes âgés de 17 et 18 ans et qui évoluent habituellement en Elite 1 ou Elite 2, ne pourront pas marquer de points dans le cadre du Championnat de France des DN, puisqu'ils évoluent, lors de cette épreuve, dans la catégorie Junior (avec des pilotes évoluant en Challenge).

Les membres de la CNBMX discutent ensuite de la prise en compte des points pour les pilotes ne participant pas à la 3^{ème} manche. Sur la dernière Note aux Clubs il est précisé que « *Les pilotes blessés en manches seront considérés comme présents, si et seulement si, ils présentent au secrétariat pendant le déroulement de l'épreuve, un Certificat Médical du médecin de l'épreuve attestant de leur blessure avant la fin de la 3^{ème} manche qualificative* ». Après réflexion et dans un souci de simplification de gestion administrative du secrétariat BMX, il est décidé de modifier la réglementation de la manière suivante :

« Tout pilote qui ne participera pas à la 3^{ème} manche qualificative ne pourra pas prétendre à la suite de la compétition. Cependant, le pilote ne sera pas supprimé du classement et les éventuels points marqués lors des deux manches qualificatives lui resteront acquis. »

Cette modification de la réglementation est souhaitée à effet immédiat et pourra être retrouvée via l'article 6.9.2.

Il est précisé que les pilotes Elite 1 ou Elite Dame qui ne pourront pas prendre le départ de la 3^{ème} manche qualificative, marqueront automatiquement les points bonus qui leurs sont attribués dans le cadre du Championnat de France des DN.

- **Lettre sur la plaque latérale :** Christian MARTINEZ explique le constat fait dans son Comité Régional : depuis la mise en place de la photo finish

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

au sein de celui-ci, la gestion des arrivées se trouve perturbée par les nombreux doublons des numéros de pilotes sur les plaques latérales.

Suite à cette remarque, les membres présents autorisent le rajout de la lettre avec le numéro sur la plaque latérale, conformément au numéro officiel du pilote qui figure sur la licence.

- **Protections du pilote :** Elisabeth VIOUGEAS interpelle les membres de la CNBMX à propos des protections. Certains parents souhaitent que le port des protections complémentaires (dorsale etc.) devienne obligatoire. Conformément à la réglementation fédérale, la CNBMX rappelle que le port des protections (casque intégral gants pantalon/short+protections) est obligatoire et que les protections complémentaires sont fortement conseillées. Afin de pouvoir réfléchir de façon constructive, il conviendrait d'obtenir des statistiques sur les chutes et les traumatismes qui en résultent avant d'imposer quoi que ce soit.
- **Photographe sur les épreuves :** Suite à la demande de Bernard BOUTIN, il est fortement souhaitable que les photographes soient licenciés ou aient une carte de presse pour une simple raison de responsabilité en cas de collision avec un pilote.
- **Logo FFC sur les affiches d'épreuves nationales :** Devant l'examen de certaines affiches, il est constaté que le logo de la FFC ne figure pas à taille respectable sur l'affiche des épreuves nationales. Cette particularité figurera dorénavant sur le cahier des charges des organisations d'épreuves nationales de BMX. Il est ainsi proposé par les membres de la CNBMX d'élaborer un article dans ces cahiers des charges qui précisera la taille du logo en fonction de la taille de l'affiche.
- **Licenciés FFC étrangers :** Sylvain DUPLOYER annonce aux membres présents que suite au dernier Conseil d'Administration, il a été décidé que les pilotes étrangers, licenciés en France et de moins de 18 ans, ne devront plus « être interdits de départ » aux courses départementales, régionales, nationales si et seulement si ces épreuves ne donnent pas lieu à un titre officiel (application BMX aux Championnats de France Cadet et Junior).
- **Montée-Descentes 2012 :** La CNBMX précise que les critères de montées descentes seront les mêmes que ceux de la saison précédente.

Compte rendu de la Commission Nationale de BMX Vendredi 06 et Samedi 07 Janvier 2012 - (Rosny sous Bois)

- **Sélection des Hommes 30 ans et plus au Challenge Mondial :** Suite à une discussion avec plusieurs pilotes lors de l'Indoor de Saint Etienne, Joël MARTINEZ annonce que la sélection de seulement 3 pilotes en Homme 30 + pour disputer le Challenge Mondial apparait comme une injustice pour les pilotes de la catégorie. La CNBMX souhaitait accéder à cette demande cependant suite à un communiqué de l'UCI nous avons été informé qu'il n'y aurait plus de catégorie Men 30 + au Challenge Mondial et ce, applicable pour Birmingham en 2012. Dorénavant, seule la catégorie Master Men 30 + existera, avec remise d'un titre de Champion du Monde Master.

Par conséquent le mode de sélection prévu sera bien celui qui est communiqué dans la Note aux Clubs 2012, à la seule différence que n'ayant que 10 pilotes Elite 2 âgés de 30ans et +, nous prendrons également les 5 premiers du CPP Homme 30+.

En résumé, seront sélectionnés pour la catégorie *Master Men 30 +* pour le Challenge Mondial 2012 :

- Les 10 premiers du classement Elite 2 âgés de 30 ans et +
- Les 5 premiers du CPP Homme 30 et +
- 1 pilote réunionnais (si pas de réunionnais, le 6^{ème} du CPP Homme 30 et + sera sélectionné).

Fin de la réunion samedi 11h00

(Puis accueil des organisateurs du Challenge National / Championnats de France et du Trophée de France de BMX pour présentation de leurs épreuves).